



RSA et formation professionnelle

Par Marion95

Bonjour,

J'ai bénéficié du RSA sur la période juin-janvier 2021 étant en formation professionnelle non rémunérée à l'école des avocats.

La caf m'a envoyé ce mois une demande de remboursement.

Dès le debut la caf etait au courant de ma situation et elle m'a accordé le rsa.

En effet, j'ai mis en avant le fait que nous n'étions pas considéré comme des étudiants au sens du code de l'éducation.

Est ce que la CAF peut me demander le remboursement de ces sommes?
Est ce que la formation professionnelle non rémunérée ouvre droit au RSA?

En vous remerciant par avance.

Par nate9595

Pour ma part je suis en formation à l'école des avocats, ma formation était non rémunérée et je l'ai payé moi même.

Au début la caf m'avait dit que je pouvais prétendre au RSA et maintenant elle me dit que ce n'est plus possible. Ainsi je ne peux même pas me renseigner auprès de leur service.

[url=https://www.legaltile.com/]societe.com[/url]